



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT ANDRÉ EN MORVAN

Séance du 01 octobre 2026

Présents : Sébastien Daviot, Gloria Drouin, Emmanuelle Leinot, Valentin Rappeneau, Odile Jolly- Rappeneau, Guillaume Rappeneau, Jean - David Devaux, Renaud Fouquet,

Absents Excusés : Frédéric Alvaines a donné pouvoir à Sébastien Daviot, Coralie LAURENT a donné pouvoir à Gloria DROUIN, Sabrina Collin a donné pouvoir à Emmanuelle Leinot.

Secrétaire de séance : Gloria DROUIN.

I – APPROBATION DU PV de la séance du 15 juin 2026

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II – CONVENTION SITEC

La commune bénéficie actuellement de plusieurs contrats SITEC (Service d'Information Territoriale des Collectivités) auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN), c'est à dire l'assistance à distance pour les logiciels métiers et le service du cadastre. Le SIEEN nous propose d'opter pour la signature d'une convention qui reprendra ces services de manière à maîtriser le coût soit 554 € HT.

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention.

III -ADRESSAGE

Depuis 2024, les collectivités ont l'obligation de mettre en conformité leur Base d'Adresse Locale (BAL) avec le standard national de base Adresse Nationale.

Dans notre commune, les voies communales ont été nommées et les maisons numérotées en 2013. Cependant des modifications sont à apporter notamment pour celles qui n'ont pas reçu de numéros en 2013.

On complète l'adressage de la façon suivante :

Meulot : Section C Parcelle n° 573 : 2 l'Huis Jacot - RAPPENEAU Guillaume

Section C Parcelle n° 574 : 4 l'Huis Jacot - GAEC BERRY

Section AK Parcelle n° 95 : 1 Cour des Accrots – BOISCOURGEON Francis

St André : Section B parcelle n° 337 : 1 Le Moulin - _CONSTANTINO Damien

Ouches Section B parcelle n° 91 : 2 La Belle Verne - BONIN Aurélien

Ouches Section B parcelle n° 495 : 1 Le Morlin – BONNETAT Catherine

Athée : Section AL parcelle n° 871 : 28 rue de la Chaume aux Ouailles

Section AL parcelle n° 207 : 1 petite rue au lieu de 1 Chemin de Meulot – CHAPUIS Bruno

Section AL parcelle n° 172 : 12 Chemin de Meulot - POUILLOT Laurent

Sérée : Section A parcelle n° 798 : 2 Domaine de Sérée - de PARCEVAUX Jean-Paul

Villurbain : Section A parcelle n° 375 : 4 la Gounotte : DESFONTAINE Michel

Section AE parcelle n° 3 : 29 route d'Usy : RAPPENEAU Christophe

Section AE parcelle n° 400 : 4 route d'Usy : DESFONTAINE Michel

Urbigny : Section C parcelle n° 387 : 1 Les Brosses - LASSMANN Dieter

Le Montat : Section C parcelle n° 1320 : 8 route de St André - GAEC FOURRE

Afin de réaliser la mise en conformité, deux ont devis ont été demandés à la Poste et au SIEEEN. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis du SIEEEN pour un montant de 400.92 € (La poste : 720 €).

CONVENTION PISCINE 2026-2027

Comme chaque année, les élèves iront à la piscine d'Avallon pour 8 séances à partir du 05 octobre 2026 .

Le coût est de 3.50 € par enfant et par séance et 180 € par transport.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention piscine avec la mairie d'Avallon , signer le devis pour le transport et régler les dépenses correspondantes.

IV – REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le règlement du cimetière avait été étudié lors d'une précédente réunion. Le document a été mis en forme et il convient maintenant de l'approuver.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement du cimetière annexé à la présente délibération.

V – INSEE -AGENT RECENSEUR

L'INSEE a informé la commune que le prochain recensement de la population aura lieu en janvier 2027.

Le Maire propose de recruter Mme Christelle BRIEZ pour effectuer cette mission et de lui allouer une indemnité de 1100 € bruts soit environ 880 € nets. L'Etat verse une indemnité d'environ 800 €.

Le conseil municipal valide la proposition et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce recensement.

VI – DELIBERATION ONF – FACTURATION ELECTRONIQUE

En application du Code Forestier, l'ONF procède à la vente des bois de notre collectivité et facture ces ventes aux acheteurs pour le compte de la commune. Depuis le 1^{er} septembre 2026, la réforme de la facture électronique impose aux communes d'émettre les factures et de les transmettre aux acheteurs sous format électronique via la plateforme Chorus Pro. L'ONF nous propose, dans un souci de continuité et de simplification, de lui donner mandat pour émettre et déposer les factures via Chorus Pro pour notre compte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ONF pour la facturation électronique.

VII- QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Recensement chemins : Un nouvel agent est en charge du dossier et viendra prochainement dans la commune.
- 2) Eco-énergie du bâtiment mairie-école : un devis sera demandé pour l'isolation des combles et le remplacement des portes. Une réflexion est engagée pour une amélioration globale.
- 3) Gestion des déchets verts : Suite à des remarques, il est précisé qu'il existe plusieurs alternatives au brûlage (qui est d'ailleurs interdit) : transport à la déchetterie, compostage au fond du jardin ou broyage.
- 4) Chantier d'insertion : intervention prévue fin octobre : plusieurs petits travaux lui seront confiés : nettoyage du cimetière, arrachage du lierre sur l'église, les murs du cimetière, derrière le préau, nettoyage du calvaire à Serée, nettoyage des captages etc...

Séance levée à 20 h 45 mn.

Le Maire,

Sébastien DAVIOT

La secrétaire de séance,

Gloria DROUIN

